

Envoi au début du mois de juin 2020

1. assemblée des délégués reportée au 29 août 2020, mise en œuvre confirmée
2. expositions en cours de clarification : Bâle 26/27 septembre en cours de planification
3. les manifestations d'associations sont à nouveau possibles à partir du 6 juin

Assemblée des délégués

Avec la communication relative à l'organisation des événements du 26 mai, le Conseil fédéral a approuvé des événements pouvant accueillir jusqu'à 300 personnes. La date provisoirement réservée du 29 août 2020 peut donc être confirmée et l'assemblée des délégués tenue. Nous avons choisi Balsthal comme lieu de réunion. Les documents seront envoyés à temps au début du mois d'août. En raison des restrictions imposées par l'ordonnance COVID19, nous nous abstenons d'organiser un apéritif et un déjeuner communs lors de cette Assemblée des délégués - la santé avant tout.

Expositions

Comme alternative aux expositions d'Aarau et de Kreuzlingen, le CO organise actuellement deux CACIB d'une journée pour toutes les races au Schänzliareal de Bâle. Celles-ci sont prévues pour le week-end des 26 et 27 septembre. Le CO est conscient que l'organisation est un risque : si des événements majeurs sont encore interdits en septembre, c'est toute l'organisation qui sera perdue. Cependant, nous sommes unanimement d'avis qu'il serait dommage de ne pas essayer cela. Restons optimistes et attendons avec impatience un beau week-end d'exposition à Bâle.

Événements des associations

Le monde va redevenir un peu plus "normal" à partir du 6 juin. Ainsi, une grande partie des restrictions imposées par l'ordonnance COVID-19 seront assouplies ou supprimées à partir de cette date.

Des événements pouvant accueillir jusqu'à 300 personnes seront à nouveau autorisés, ainsi que des réunions de groupes de 30 personnes maximum dans des espaces publics. Ce qui reste, ce sont les mesures d'hygiène et la "distanciation sociale". Le gouvernement suisse a décidé de récompenser le grand engagement et la compréhension de la population quant à la nécessité de prendre des mesures. Avec cette détente, elle compte sur le soutien de chaque individu et surtout sur la perspicacité, l'aide et la responsabilité personnelle des organisateurs. Avec cette ouverture, vous avez, en tant qu'organisateur, de nombreuses possibilités, mais aussi des obligations. Nous vous invitons à en tirer profit de manière cohérente. Sur la page d'accueil de la SCS, vous trouverez un modèle de concept de protection pour les cours de chiens et un autre pour les événements. L'un des points les plus importants de ces concepts est la traçabilité des personnes. Si un participant tombe malade, la documentation (quand il a eu des contacts avec qui et qui était sur place pendant cette période) doit être disponible sans lacunes. Lisez-les attentivement, adaptez-les à vos besoins et - le plus important - vivez-les pendant votre événement.

Nous ne savons pas encore comment gérer les événements qui rassemblent entre 300 et 1000 personnes entre le 6 juin et le 31 août. Les clarifications correspondantes sont

Postadresse/
Adresse postale
Sagmattstrasse 2
Postfach
CH-4710 Balsthal

Geschäftsstelle/
Secrétariat
Sagmattstrasse 2
CH-4710 Balsthal
Telefon
+41 (0)31 306 62 62
PC 30-22569-2
www.skg.ch
info@skg.ch



en cours. Si vous prévoyez un événement cet été qui entre dans cette catégorie, veuillez-nous le faire savoir et nous vous informerons des progrès réalisés par la suite. Grâce à ces mesures, presque toutes les activités de notre association seront à nouveau possibles à partir du 6 juin - pas comme avant, différentes, mais plus interdites.

Nous voudrions profiter de cette occasion pour attirer une fois de plus votre attention sur les confirmations extraordinaires dans le cadre des règlements des "directives vertes" et des "directives vertes élargis", qui auront lieu au début du mois de juillet. Les clubs de race qui ne sont plus en mesure d'organiser leur propre sélection pendant l'été sont invités à enregistrer les chiens qui ont un besoin urgent de sélection. L'objectif est qu'après cette date, il n'y ait plus de discussions sur les portées avec des chiens qui n'ont pas pu être confirmés en raison de Corona. L'autorisation exceptionnelle de "suspension de la procédure de sanction" sera donc annulée à partir du 6 juillet 2020.

Traduit avec www.DeepL.com/Translator (version gratuite)

Postadresse/
Adresse postale
Sagmattstrasse 2
Postfach
CH-4710 Balsthal

Geschäftsstelle/
Secrétariat
Sagmattstrasse 2
CH-4710 Balsthal
Telefon
+41 (0)31 306 62 62
PC 30-22569-2
www.skg.ch
info@skg.ch

